

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX DE LA GOPAC

PROPOSITION

Objectif et description du projet : La présente proposition vise à :

- a) s'assurer le concours des parlementaires du monde entier pour la lutte contre le blanchiment de capitaux en les aidant à mieux comprendre comment fonctionne le blanchiment de capitaux et en lançant une initiative internationale afin de lutter contre celui-ci;
- b) rechercher un appui politique pour mettre en œuvre des mécanismes pratiques de lutte contre le blanchiment de capitaux.

L'objectif ultime est d'*étendre l'initiative de lutte contre le blanchiment de capitaux* au-delà de sa portée actuelle (principalement en Europe et en Amérique du Nord) et à élaborer dans ce domaine des stratégies efficaces que les parlementaires peuvent mettre en œuvre (p. ex. promotion de traités internationaux).

La GOPAC, organisation mondiale de parlementaires contre la corruption, mettra sur pied une équipe composée d'au plus 12 parlementaires représentant de façon équilibrée les pays du monde (dirigée par Roy Cullen, député d'Etobicoke-Nord (Canada), ci-après appelé « le chef d'équipe »). Cette équipe travaillera avec des spécialistes et des organisations œuvrant dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent (comme le GAFI – Groupe d'action financière internationale, associé à l'OCDE) pendant environ 24 à 30 mois.

Nous nous proposons de bien renseigner l'équipe sur la démarche internationale actuelle et sur ses répercussions avant d'évaluer les caractéristiques et les obstacles aux processus qui pourraient nécessiter des ajustements à la méthode de mise en œuvre. Après ce travail préparatoire, l'équipe élaborera une stratégie internationale cohérente qui tiendra compte de ces différences et des outils, documents d'information et autres renseignements pertinents pour permettre aux parlementaires de mettre en œuvre une véritable initiative de lutte contre le blanchiment des capitaux (LBC). La dernière étape consiste à faire la promotion de la méthode et des produits auprès des parlementaires de la GOPAC, afin qu'ils puissent offrir leur leadership dans leurs propres pays et parlements.

La démarche comprend quatre étapes.

1. **Orientation et formation des membres de l'équipe :** constituer une équipe de parlementaires bien renseignés qui travailleront avec les organisations internationales élaborant des initiatives de lutte contre le blanchiment de capitaux (ILBC), qui consulteront leurs collègues régionaux, procéderont à des analyses et développeront une compréhension solide des facteurs dont il faut s'occuper pour mettre en œuvre efficacement une initiative dans une région en particulier.
2. **Étude des facteurs de mise en œuvre et préparation des documents de travail pour répondre à ces facteurs :** de concert avec les organisations qui participent à l'initiative, l'équipe entreprendra des consultations régionales et développera une

démarche de mise en œuvre. Des experts établiront des synthèses et une démarche globale cohérente qui sera mise en œuvre par les parlementaires. À cette étape, on s'entendra sur la méthode et les outils proposés ainsi que sur les initiatives qui aideront les parlementaires dans la mise en œuvre.

3. **Outils de mise en œuvre et documentation** : de concert avec les organisations qui participent à l'initiative, on préparera du matériel qui aidera les parlementaires à appuyer efficacement la mise en œuvre des pratiques de LBC dans leur pays respectif. De plus, un document de fond sur la voie à suivre sera préparé pour l'approbation de la GOPAC à l'étape finale.
4. **Conférence** : une conférence des parlementaires de la GOPAC pour « faire accepter » le document de fond et la voie à suivre, les sections de la GOPAC faisant un suivi des progrès afin de renforcer la motivation.

Contexte et participants

L'Initiative de lutte contre le blanchiment de capitaux (ILBC) : Le blanchiment de capitaux est une façon de rendre accessibles à des criminels, pour leur usage personnel, des fonds obtenus par des moyens illégaux sans que l'on puisse en retracer la source illicite. Pour ce faire, on vire généralement les fonds par-delà les frontières vers des institutions financières légitimes. Les initiatives internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux reposent sur la démotivation des auteurs de crimes économiques en leur rendant plus difficile l'accès aux produits de leur criminalité.

Il faut donc prendre des initiatives de lutte contre le blanchiment de capitaux afin de décourager l'approvisionnement des terroristes internationaux et de leurs organisations en capitaux. En empêchant les mouvements internationaux de fonds, on prive les terroristes de leurs moyens, et, en en découvrant la provenance, on décourage leurs bailleurs de fonds.

Le terrorisme a des effets négatifs évidents, et ceux de la corruption sont également notoires. Selon le rapport de Transparency International sur la corruption dans le monde, certains des pays les plus pauvres du monde sont aussi les plus corrompus. Selon l'organisme, une diminution d'une unité sur un indice de corruption de 10 points réduit le PIB réel de 0,3 à 1,8 point de pourcentage. La corruption augmente aussi les frais d'exploitation des entreprises individuelles (d'environ 8 % en Ouganda).

GOPAC : L'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption (GOPAC) – constituée au Canada – a été créée en octobre 2002 par plus de 150 parlementaires de tous les continents réunis à une conférence à la Chambre des communes d'Ottawa, au Canada. Elle est dirigée par un conseil administratif international et par un comité exécutif, présidé par John Williams, député de St Albert (Canada), et président du Comité permanent des comptes publics de la Chambre. Son secrétariat est situé à Ottawa, dans les bureaux du Centre parlementaire, une ONG qui travaille depuis plus de 30 ans de concert avec des parlementaires canadiens et internationaux.

La GOPAC a des chapitres régionaux en Afrique, en Amérique latine, en Russie et dans les Nouveaux États indépendants (de l'ancienne URSS), ainsi que divers autres pays. On

développe des chapitres dans le monde arabe, l'Asie-Pacifique, l'Asie et l'Europe, ainsi qu'en Amérique du Nord, notamment dans les Caraïbes.

Expertise en LBC : À ce jour, la principale initiative mondiale de lutte contre le blanchiment de capitaux est le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), créé en 1991. Le GAFI travaille en étroite collaboration avec l'OCDE et ses membres, et son secrétariat occupe des locaux de l'OCDE, à Paris. Le Groupe a formulé 40 recommandations (qui sont en cours de mise à jour), acceptées par la plupart des pays membres de l'OCDE, notamment :

- considérer le blanchiment de capitaux comme un acte criminel;
- faire en sorte que les institutions financières connaissent leurs clients, conservent les relevés de transaction et agissent plus rapidement en cas d'opérations suspectes;
- faire en sorte que les gouvernements surveillent les transports frontaliers d'argent et en font part au FMI et à la Banque des règlements internationaux, s'assurent que les institutions financières aient la capacité nécessaire et collaborent sur le plan de l'information, des enquêtes et des poursuites à l'échelle mondiale.

Le GAFI possède également un processus d'examen par les pairs afin d'évaluer le degré et la qualité de la conformité d'un pays aux recommandations.

Le GAFI est une source reconnue d'expertise en blanchiment de capitaux. Par conséquent, des arrangements seront pris avec le GAFI afin de profiter de son expertise et de ses conseils. Si des gouvernements en particulier souhaitent mettre leurs experts à la disposition du projet, ils pourront le faire. On fera appel à ces services selon les besoins. De plus, des experts seront engagés par contrat pour entreprendre les tâches nécessaires.

Rôle des parlementaires : Les parlementaires peuvent contribuer à la lutte en influençant la législation, en surveillant de près l'activité gouvernementale et en appuyant les vérificateurs parlementaires, mais peut-être encore plus grâce à leur leadership personnel. Ils peuvent chercher à obtenir l'appui du public et renforcer la volonté d'action politique. Cependant, pour ce faire, ils doivent comprendre comment fonctionnent le blanchiment de capitaux et les mécanismes de lutte contre celui-ci. Ils ont également besoin d'être appuyés par des spécialistes reconnus et de se faire entendre à l'échelle internationale. La GOPAC leur permet de se faire entendre, et le projet d'initiative de lutte contre le blanchiment de capitaux peut répondre à ces besoins.

Plan de travail et résultats escomptés

Nous nous proposons de réaliser les quatre étapes du projet en 24 à 30 mois environ. Au début et à la fin de chaque étape, les membres de l'équipe de la GOPAC chargée de l'initiative de lutte contre le blanchiment de capitaux se réuniront afin de bien faire comprendre les plans et les résultats escomptés, et de renforcer la volonté d'action et la confiance. La GOPAC ne financera pas l'initiative, mais son président et son comité exécutif seront régulièrement tenus au courant de son évolution et s'assureront le concours d'une équipe bien renseignée et dévouée, à représentation équilibrée.

Étape 1 : Orientation et formation (durée prévue : 6-9 mois) : Dans les trois mois suivant l'approbation du financement, l'équipe et les experts compétents se réuniront

pour une première réunion afin d'orienter les participants à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à l'initiative de la GOPAC. Selon l'évaluation du chef d'équipe et des experts, d'autres séances d'orientation auront lieu dans les trois à six mois suivants pour s'assurer que les membres de l'équipe sont prêts à entreprendre les consultations régionales.

Le principal événement est une réunion de deux à trois jours à Paris permettant d'accéder au savoir-faire du GAFI et de l'OCDE à un coût minimal. Cette réunion portera sur trois points. D'abord, on prévoira des séries de séances d'information générales sur le processus du GAFI pour orienter l'équipe par rapport aux principaux dossiers. Ensuite, on développera une compréhension commune des étapes nécessaires à la réussite de l'initiative. Enfin, on abordera les détails des travaux à effectuer avant la deuxième étape.

Les six autres mois serviront à préparer toute autre séance d'information et d'orientation nécessaire. De plus, on prévoit que l'équipe voudra explorer les différences entre les régions dans le processus de placement, d'étalement d'opérations successives en couches et d'intégration ou autres questions connexes. On veut que les membres soient bien informés et orientés avant d'élaborer un plan détaillé pour aider les parlementaires à lutter contre la corruption.

Enfin, le secrétariat de la GOPAC travaillera avec le chef d'équipe et certains experts au développement d'une méthode de mise en œuvre, qui sera présentée à la deuxième réunion de l'équipe, au début de la deuxième étape.

Étape 2 : Rédaction d'exposés de position et de documents de travail (durée prévue : 15 mois) : Cette étape débutera par une réunion en personne en Asie, en Amérique latine ou en Afrique pour accroître la visibilité de l'initiative dans une région se classant dans les derniers rangs de l'indice de corruption de Transparency International. On marquera la fin de l'étape d'orientation et confirmera les grands facteurs culturels et de gouvernance que l'équipe de LBC de la GOPAC estime importants.

Le principal produit de cette réunion sera l'élaboration et la diffusion d'une première série de documents de travail visant à accroître la sensibilisation à l'initiative et à créer de l'intérêt parmi les parlementaires pour la mise en œuvre de l'initiative. À partir de la compréhension de l'étape 1, l'équipe examinera la méthode de mise en œuvre proposée et chargera les experts de produire des outils et des documents d'information, notamment un aperçu des opérations de blanchiment de capitaux et de leur ampleur dans le monde, ainsi que des initiatives que d'autres membres de la GOPAC et d'autres parlementaires pourraient utiliser pour lutter contre le blanchiment de capitaux dans leur pays. Cela nécessitera probablement deux genres d'initiatives : a) demander à des spécialistes d'élaborer certains produits devant être examinés par l'équipe; b) tenir des consultations à l'échelle régionale afin d'évaluer l'applicabilité de la méthode de mise en œuvre.

Les membres de l'équipe tiendront des consultations en personne dans leur région et participeront dans la mesure du possible à la rédaction des documents de travail avec l'aide des autres membres de la GOPAC. On aura probablement besoin d'un fonds pour assumer le coût des communications dans certaines régions, afin de bien faire comprendre les obstacles auxquels se heurtent les parlementaires dans chaque région et le

genre de soutien dont ils pourraient avoir besoin, bref, d'adapter les produits de l'équipe aux différences régionales.

Le secrétariat de la GOPAC assurera le suivi de ces consultations régionales et des documents produits, et l'équipe d'experts tentera d'harmoniser le mieux possible ses outils et ses séances avec les résultats des consultations régionales. Les résultats constitueront la principale source d'information pour l'équipe à la troisième réunion.

Cette étape débutera par une rencontre en personne en Asie, en Afrique ou en Amérique latine (selon l'endroit choisi pour la deuxième réunion) afin d'examiner les commentaires reçus sur les documents de travail diffusés et toute nouvelle information. Par la suite, un exposé de position de la GOPAC sur les initiatives de lutte contre le blanchiment de capitaux sera préparé et diffusé pour recueillir des commentaires.

L'exposé de position sera révisé, au besoin, produit et diffusé aux membres de la GOPAC. L'idéal serait que les membres de l'équipe aient testé les produits dans leur propre pays et puissent faire un compte rendu sur les réussites et les problèmes rencontrés. Ainsi, l'équipe de la GOPAC passera d'une équipe de recherche et développement à une équipe de champions mondiaux de la LBC – chacun avec une vision, un message et une compréhension des ressources disponibles au service de leurs collègues de la GOPAC.

Étape 3 : Publication d'un rapport : (durée prévue : 6-9 mois) : Ce rapport sera la synthèse des conclusions des différents documents de travail et exposés de position et décrira, dans une certaine mesure, les étapes recommandées et le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre de l'initiative de lutte contre le blanchiment de capitaux. Cela comprend les résultats escomptés, comme signer une convention ou un traité international, faire en sorte que l'acceptation de capitaux blanchis par une institution financière soit un acte criminel dans leur propre pays et exiger le rapatriement des fonds dans un tel cas.

Étape 4 : Conférence : Cette étape donnera lieu à un exposé lors de la réunion du conseil d'administration mondial de la GOPAC en 2005 ou de la Conférence mondiale de la GOPAC en 2006 GOPAC (idéalement, dans la troisième des régions mentionnées). Cet exposé présentera le rapport de l'équipe, ses constatations et ses réalisations et encouragera la mise en œuvre mondiale de l'initiative de la GOPAC. Ce serait également l'occasion d'identifier officiellement les produits et les exposés de position de l'équipe auprès de la GOPAC.

Produits livrables et échéance : (si le financement est approuvé en juillet 2003)

Avant la première réunion

- a) préparatifs pour la réunion
- b) documents pour la réunion

Première réunion à Paris – Octobre 2003

- c) sélection de l'équipe
- d) trousse d'information principale sur la LBC et les parlementaires

- e) plan pour les prochaines étapes

Octobre 2003 à juin 2004

- f) recherche sur les caractéristiques régionales particulières des trois étapes du blanchiment de capitaux
- g) formation/orientation pour certains membres
- h) élaboration d'une méthode de mise en œuvre et propositions d'outils de mise en œuvre et de documents d'information

Deuxième réunion – Afrique – juin 2004

- i) fin de l'orientation de l'équipe
- j) confirmation des particularités régionales à intégrer
- k) confirmation de la méthode de mise en oeuvre
- l) affectation d'experts au développement d'outils

De juin 2004 à janvier 2005

- m) consultations régionales sur la méthode de mise en oeuvre
- n) préparation des documents de travail

Troisième réunion – Asie – janvier 2005

- o) confirmation des documents de travail, ajustements nécessaires
- p) élaboration d'une démarche pour la diffusion des documents de travail afin de favoriser la mise en œuvre et le contrôle des progrès
- q) identification d'autres tâches à achever concernant l'initiative

De janvier 2005 à juin 2005

- r) examen des commentaires découlant des documents de travail et ajustement des produits d'essai et des documents d'information
- s) rédaction et diffusion de l'ébauche des exposés de principe
- t) discussion des méthodes de contrôle et de collecte des commentaires auprès des régions de la GOPAC

Quatrième réunion – Amérique latine – juin 2005

- u) confirmation de la méthode de mise en œuvre et de contrôle et préparation du rapport final
- v) obtention de l'approbation de la GOPAC
- w) établissement des activités de suivi de la GOPAC

Budget

Temps des parlementaires membres de l'équipe	aucuns frais
Quatre réunions : 5000X20X4 =	400 000
> soit 15 députés, 5 experts et personnel administratif	
Coût estimatif pour conseils et services professionnels	150 000
Coût estimatif pour le secrétariat	
> appui au président, prép. réunion, gestion, communications	150 000
Appui pour consultations régionales	100 000
Préparation des documents de discussion et exposés de position	<u>150 000</u>
Coût estimatif total du projet	<u>950 000</u>